



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement

2010/2270(INI)

3.3.2011

PROJET DE RAPPORT

sur le financement du renforcement des infrastructures de barrage dans les pays
en développement
(2010/2270(INI))

Commission du développement

Rapporteur: Nirj Deva

PR_INI

SOMMAIRE

| | Page |
|---|-------------|
| PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN | 3 |

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur le financement du renforcement des infrastructures de barrage dans les pays en développement (2010/2270(INI))

Le Parlement européen,

- vu sa résolution du 17 février 2011 sur la stratégie énergétique de la Banque mondiale pour les pays en développement¹,
 - vu le "rapport sur le développement dans le monde 2010: développement et changement climatique",
 - vu le troisième rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, de 2009,
 - vu le rapport 2008 du PNUD et de l'OMS sur l'accès à l'énergie dans les pays en développement,
 - vu le rapport 2007 du programme des Nations unies pour l'environnement et du projet "Barrages et développement", intitulé "*Dams and Development: relevant practices for improved decision-making. A compendium of relevant practices for improved decision-making on dams and their alternatives*" (Barrages et développement: pratiques pertinentes pour améliorer le processus décisionnel. Compendium des pratiques pertinentes pour améliorer la prise de décisions relatives aux barrages et à leurs alternatives),
 - vu le rapport 2008 du programme des Nations unies pour l'environnement, intitulé "*Freshwater under threat. South Asia. Vulnerability Assessment of Freshwater Resources to Environmental Change*" (Eau douce en danger. Asie du Sud. Évaluation de la vulnérabilité des ressources en eau douce au changement climatique),
 - vu l'article 48 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du développement (A7-0245/2011),
- A. considérant que, selon les estimations actuelles, on dénombre plus de 50 000 grands barrages, 100 000 barrages de taille moyenne et 1 million de petits barrages dans le monde,
- B. considérant que quelque 589 grands barrages ont été construits en Asie entre 1999 et 2011 et qu'en 2006, 270 barrages de 60 mètres ou plus étaient en projet ou en construction,
- C. considérant que l'Union ne finance pas les infrastructures de barrage mais qu'elle alloue des fonds pour le développement des infrastructures liées au commerce et des infrastructures physiques, y compris dans les secteurs du transport, du stockage et des communications ainsi que dans le domaine de la production et de la fourniture d'énergie,

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2011)0067.

- D. considérant que de 2007 à 2008, le soutien aux infrastructures liées au commerce a connu une forte augmentation (de 75 %) et que, même si les engagements ont considérablement fluctué dans ce secteur, les chiffres pour 2008, qui avoisinent au total 5 milliards d'euros, constituent un record,
- E. considérant que la Banque mondiale est la principale source externe de financement dans le secteur de l'eau, avec un portefeuille de 20 milliards de dollars US investis dans des projets liés à l'eau qui sont en cours de réalisation dans plus de 100 pays,
- F. considérant que les Nations unies estiment à 2 milliards le nombre des personnes qui, d'ici 2050, vivront sous la menace de graves inondations,
1. considère que, au cours du siècle dernier, aucun autre risque naturel n'a causé plus de dégâts matériels et plus de pertes en vies humaines à travers le monde que les inondations, malgré les milliards de dollars investis dans la gestion des inondations;
 2. souligne qu'une augmentation de la fréquence des inondations graves a été constatée dans la seconde moitié du XX^e siècle et que les inondations constitueront un problème crucial au cours des prochaines décennies;
 3. relève que ce sont les pays les moins avancés (PMA) qui, faute de systèmes d'alerte précoce et en raison du manque de constructions fiables, mais aussi du fait de la précarité de leurs économies, sont les plus vulnérables aux conséquences des inondations et devraient tirer le plus grand profit de la mise en place d'infrastructures de barrage efficaces;
 4. relève en outre que, du fait de l'accélération prouvée de la fonte des glaciers, observée notamment dans l'Himalaya et dans les Andes, les régions montagneuses sont de plus en plus menacées par les inondations et les avalanches;
 5. déplore l'absence totale de mesures de prévention des inondations dans de nombreux PMA et reconnaît la nécessité d'infrastructures de barrage renforcées et durables dans les régions où la présence de lacs glaciaires instables constitue une sérieuse menace, qu'aggravent encore les effets du réchauffement planétaire et les dépôts de carbone noir, dont il est prouvé qu'ils accélèrent le phénomène de retrait des glaciers;
 6. fait observer que le retrait des glaciers entraîne une augmentation de la taille des lacs glaciaires naturels à une vitesse telle qu'ils risquent de se rompre, en provoquant des inondations par rupture de lacs glaciaires (GLOF);
 7. rappelle la catastrophe tragique survenue en 1941, lorsque la rupture d'un barrage glaciaire a détruit la ville de Huaraz, au Pérou, faisant 4 500 morts;
 8. rappelle que les inondations dans les PMA mettent non seulement en danger des vies humaines mais menacent aussi le développement de la région concernée; rappelle qu'une inondation par rupture de lac glaciaire (GLOF), qui s'est produite en 1985 à la suite du débordement d'un lac glaciaire dans la région du Khumbu Himal, au Népal, a causé la destruction du projet hydroélectrique de Namche, qui était quasiment achevé;

9. souligne que l'ICIMOD (Centre international pour le développement intégré des zones de montagne) a identifié plus de 8 000 lacs glaciaires dans la seule région de l'Himalaya, dont 203 sont considérés comme potentiellement dangereux en raison de leur localisation et de l'instabilité de leurs digues de retenue naturelles (moraines);
10. souligne que les lacs glaciaires recensés dans l'Himalaya s'étendent sur huit pays, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, l'Inde, le Myanmar, le Népal et le Pakistan, et qu'au cours des 50 dernières années, 20 inondations éclair – souvent de dimension transfrontalière – ont été provoquées par la rupture de barrages glaciaires;
11. souligne qu'en Asie du Sud, on estime à 1,3 milliard le nombre des personnes qui dépendent des 10 systèmes fluviaux pérennes identifiés, lesquels sont alimentés par 16 000 glaciers dans l'Himalaya; invite instamment l'Union à accorder un degré de priorité élevé à cette région de manière à prévenir de futures catastrophes humaines dues à la fréquence croissante des risques liés à l'eau;
12. souligne en outre que les régions situées en aval dans les PMA sont tributaires des ressources naturelles des bassins fluviaux et comptent au nombre des zones agricoles les plus riches du monde; rappelle que la croissance économique rapide enregistrée par la Chine et par l'Inde s'explique en partie par leur rang de principaux producteurs mondiaux de riz, l'essentiel de leur production venant des bassins fluviaux du Gange, du Yang-Tsé et du fleuve Jaune, qui sont sous la menace d'inondations par rupture de lacs glaciaires (GLOF);
13. estime qu'à moins de protéger les régions de grande production agricole des effets des inondations, les économies émergentes pourraient connaître un renversement brutal de tendance en termes de développement et se trouver confrontées à des problèmes de sécurité alimentaire s'aggravant rapidement;
14. souligne que, en l'absence de données actualisées et détaillées concernant les zones exposées à des risques liés à l'eau, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la construction de barrages et la surveillance des lacs glaciaires sont autant de tâches qui s'avèreront insurmontables;
15. souligne que d'importants équipements d'infrastructure, essentiels pour promouvoir les objectifs de l'Union consistant en un développement durable et en un renforcement de la sécurité alimentaire conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, sont de plus en plus menacés par les conséquences d'inondations et doivent être préservés;
16. insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de construire et de renforcer les barrages dans les PMA pour protéger les zones vulnérables et demande que des efforts concertés soient consentis pour s'attaquer aux racines du problème, et pas seulement aux symptômes, en évitant ainsi de gaspiller l'argent des contribuables européens;
17. souligne que le carbone noir est, au même titre que le dioxyde de carbone, l'une des causes principales du retrait des glaciers;
18. demande instamment que des mesures soient immédiatement prises en vue de réduire les émissions de carbone noir en tant que moyen d'action rapide permettant d'enrayer la fonte

des glaciers; estime que, compte tenu de la courte durée de vie atmosphérique du carbone noir, des efforts conjugués d'atténuation passant par des stratégies d'intervention rapide permettraient d'atténuer sensiblement et rapidement la menace que présentent les inondations par rupture de lacs glaciaires (GLOF);

19. invite l'Union à promouvoir les technologies existantes qui permettent de réduire radicalement les émissions de carbone noir; insiste en outre sur le fait qu'il importe de soutenir et d'encourager la mise en place de réglementations qui interdisent la pratique des brûlis dans les forêts, imposent des contrôles stricts et réguliers des émissions des véhicules, limitent la combustion de la biomasse et surveillent les émissions annuelles des centrales électriques;
20. invite l'Union, compte tenu de la nature transfrontalière des GLOF, à promouvoir des dialogues entre pays en vue de mettre en place des politiques qui traitent des catastrophes naturelles et à encourager la réalisation d'investissements appropriés pour protéger des inondations les pays de la région de l'Hindu Kush–Himalaya;
21. préconise la création d'urgence d'une agence transfrontalière, placée sous les auspices des Nations unies, qui soit expressément chargée de partager les données disponibles, de s'attaquer au problème et aux causes des risques transfrontaliers liés à l'eau et de proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées;
22. estime en outre que des projets de construction de barrages pourraient aisément être réalisés sous la forme de projets à gains rapides ("*fast-win*"), pour autant qu'un certain nombre de critères sociaux, économiques et environnementaux soient remplis;
23. invite instamment l'Union à conduire des politiques de gestion "selon la voie douce", ainsi qu'à promouvoir les infrastructures de barrage, pour lutter contre les inondations; reconnaît que les conditions d'inondation ne sont pas statiques et qu'elles requièrent dès lors une approche flexible; préconise une amélioration de la prévision des inondations et de la protection des bâtiments contre les inondations, ainsi que le développement de capacités de stockage en lit majeur et la mise en place de systèmes de dérivation;
24. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.